



Assemblée générale

Distr. générale
16 mai 2018
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Vingt-huitième session extraordinaire
18 mai 2018

Lettre datée du 15 mai 2018, adressée au Président du Conseil des droits de l'homme par le Représentant permanent des Émirats arabes unis et l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

Au nom du Groupe des États arabes et de l'État de Palestine, nous avons l'honneur de vous demander, par la présente lettre, de convoquer, le 18 mai 2018, une session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme consacrée à la détérioration de la situation des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Les États membres du Conseil des droits de l'homme signataires de la demande sont l'Afrique du Sud, l'Angola, l'Arabie saoudite, le Burundi, Cuba, l'Égypte, les Émirats arabes unis, l'Équateur, l'Iraq, le Kirghizistan, le Nigéria, le Pakistan, le Panama, le Qatar, le Sénégal, la Tunisie et le Venezuela (République bolivarienne du).

Les États observateurs signataires de la demande sont Bahreïn, le Bangladesh, l'Indonésie, le Koweït, les Maldives, Oman, le Tadjikistan et la Turquie¹.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent des Émirats arabes unis,
Coordonnateur du Groupe des États arabes
(signé) Obaid Salem Saeed **Al Zaabi**

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Observateur permanent de l'État de Palestine
(signé) Ibrahim **Khraishi**

¹ La Malaisie est aussi signataire de la demande.

